



Salaire de base inchangé depuis le 16/12/2005

Par **PATBAG_old**, le **01/07/2007 à 14:39**

BONJOUR !
Je suis conducteur routier, je roule la nuit, j'ai signé un CDI le 16/12/2005 (échelon: position 5 coeff 128M) sur lequel mon salaire de base est de 1333.17 €
A ce jour mon salaire de base est resté inchangé malgré l'augmentation du SMIC. est ce normal ? pour qu'elle raison n'évolue t'il pas en fonction du SMIC

Par **Jurigaby**, le **01/07/2007 à 16:55**

Bonjour.
Le smic ne concerne que le salaire minimum.
Il ne constitue pas une sorte de référence pour tous les autres salaires.

Par **PATBAG_old**, le **02/07/2007 à 08:28**

Merçi de votre reponse ! c'est ce que je pensais. Mais dans ce cas, si mon patron n'augmente pas mon salaire de base d'ici 2009, je serais payé sur la base du SMIC ! un peu léger comme salaire vu les desagrements causés par le travail de nuit (1h à 10h le matin)!!! donc couché à 17h
Ma compagne qui travaille dans une merçerie à temps partiel, a presque le même taux horaire que le mien 8.70€/h et son salaire evolue avec le SMIC !!!
à partir de juillet son taux horaire sera plus élevé que le mien !!!

Par **Pierre**, le **05/07/2007 à 12:15**

Dans ce cas il faut soit demander individuellement une augmentation de salaire, soit demander aux syndicats éventuellement présents dans l'entreprise ce qu'ils peuvent faire (en fonction de la taille de l'entreprise, il y a ou non une négociation annuelle obligatoire des salaires).
Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.